

LES LOGICIELS LIBRES DANS L'UNION EUROPÉENNE

Synthèse



Juin 2020

LES LOGICIELS LIBRES DANS L'UNION EUROPÉENNE

Équipe du projet:

Michał Kazimierczak, économiste, EUIPO

Altair Breckwoldt Jurado, stagiaire, EUIPO

Nathan Wajsman, économiste en chef, EUIPO

Les auteurs tiennent à remercier Catalina Martínez du Conseil supérieur de la recherche scientifique espagnol (CSIC, Consejo Superior de Investigaciones Científicas) et Alex Sander de la «Free Software Foundation Europe» pour leurs précieuses observations sur une version antérieure de ce rapport.

Auteur de l'illustration de la couverture: Gerd Altmann. Illustration sous licence selon les conditions d'utilisation de la licence Pixabay <https://pixabay.com/es/service/license/>

SYNTHESE

Le règlement n° 386/2012 confie à l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle (ci-après dénommé «l'Observatoire») des tâches relatives à l'amélioration de la compréhension de la valeur des droits de propriété intellectuelle (DPI) et à la promotion de l'échange d'informations sur les nouveaux modèles commerciaux compétitifs permettant d'élargir l'offre légale de contenus culturels et créatifs. Dans le cadre de ces attributions, l'Observatoire rédige des rapports de recherche qui fournissent des informations sur les différents contextes d'utilisation des DPI et l'importance que revêtent ces droits pour les entreprises individuelles et l'économie européenne. Le présent rapport porte sur les logiciels libres, car ils sont souvent considérés comme un autre moyen d'organiser les activités liées à l'innovation dans l'industrie du logiciel.

Ce rapport analyse la portée de l'utilisation des licences libres par les entreprises commerciales du secteur européen du logiciel et se concentre sur la manière dont ces entreprises utilisent les droits formels de propriété intellectuelle pour maintenir leurs modèles commerciaux utilisant des logiciels sous licence libre.

Les logiciels libres ont vu le jour en réaction à l'évolution de l'industrie du logiciel, aux spécificités de l'innovation dans ce secteur et aux incertitudes relatives à la protection des DPI sur les logiciels. La nature progressive de l'innovation logicielle facilite la réutilisation du code. L'importance des économies en ligne favorise l'élaboration de solutions qui accélèrent la diffusion des logiciels à grande échelle. Les logiciels libres doivent leur popularité à la préférence culturelle pour le partage de logiciels des premières communautés de concepteurs de logiciels. Les logiciels présentent également certaines caractéristiques spécifiques qui ne s'intègrent pas toujours correctement dans le système actuel de protection des DPI. Il peut en résulter une réorientation de l'activité commerciale, qui ne se focalise plus sur les logiciels proprement dits, mais sur des produits et services complémentaires aux logiciels. Cette évolution a des conséquences sur les modèles commerciaux des sociétés de service et de conseil en informatique (SSCI) et sur la manière dont elles utilisent les DPI pour maintenir ces modèles commerciaux.

La présente étude contribue spécifiquement à analyser les résultats d'une enquête menée sur un échantillon de 1 364 sociétés établies dans l'UE et actives dans le secteur du logiciel. Cette analyse montre que le logiciel libre fait désormais partie intégrante des modèles commerciaux des SSCI. La plupart de ces sociétés encouragent leurs employés à mettre sur pied ou à utiliser des logiciels sous licence libre pendant les heures de travail. Au cours des dernières années, la majeure partie des sociétés participant à l'enquête ont maintenu ou accru leur participation au développement ou à l'utilisation de logiciels libres. Le logiciel libre produit des avantages concrets qui ne se limitent pas à la seule réduction des coûts. En intégrant les logiciels libres dans leurs modèles commerciaux, les sociétés peuvent obtenir des avantages stratégiques liés à une plus large diffusion des logiciels et à un plus grand réservoir de connaissances qu'elles peuvent exploiter. Les données de l'enquête montrent que les logiciels libres, ne limitent pas, mais au contraire, élargissent les débouchés commerciaux des SSCI et que la plupart de ces sociétés considèrent les logiciels libres comme une chance plutôt qu'une menace pour leur modèle commercial. Le taux d'entrée dans l'industrie est élevé et de nombreuses sociétés nouvellement créées indiquent que les logiciels libres comptent pour beaucoup dans leur décision de créer une entreprise. Pour plus d'un tiers des jeunes sociétés développant ou utilisant des logiciels libres, l'existence de ces logiciels constituait un élément essentiel pour le démarrage d'une activité.

Les sociétés qui permettent à leurs employés d'œuvrer au développement de logiciels libres pendant les heures de travail sont un peu plus sceptiques à l'égard du système actuel de protection des DPI que leurs homologues moins intéressés par les logiciels libres. Cependant, les méthodes informelles et formelles de protection de la propriété intellectuelle revêtent une importance capitale par leur capacité à transformer les débouchés commerciaux associés au logiciel libre en modèles commerciaux rentables. Les réponses à l'enquête montrent que plus la part des recettes provenant de la vente de licences est élevée au sein des sociétés développant des logiciels libres, plus l'utilisation de licences exclusives est fréquente. Les sociétés pour lesquelles la part des revenus provenant de la vente de licences est relativement faible sont plus susceptibles d'utiliser des licences non exclusives pour la distribution de logiciels. Leur motivation à contribuer au développement des logiciels libres repose cependant sur la protection de la propriété intellectuelle intégrée aux services et produits complémentaires aux logiciels libres. Au sein de ces sociétés, la stratégie la plus populaire s'appuie sur le développement de services complémentaires aux logiciels libres ou sur l'intégration de logiciels dans des produits spécifiques.

Certaines différences peuvent être relevées dans l'utilisation et l'évaluation de l'efficacité de diverses mesures de protection de la propriété intellectuelle en fonction de l'intérêt pour les logiciels libres. Alors que les sociétés non spécialisées dans les logiciels libres tendent à s'appuyer relativement davantage sur les brevets, le secret d'affaires et les dessins et modèles, celles développant des logiciels libres s'appuient davantage sur les droits d'auteur, les noms de domaine internet et les mesures informelles de protection de la propriété intellectuelle. L'utilisation des marques est presque la même dans les différents groupes de sociétés. La différence entre les sociétés n'est pas aussi évidente dans l'évaluation de l'efficacité des diverses mesures de protection de la propriété intellectuelle. En effet, la part des entreprises qui considèrent les droits d'auteur, les marques et les dessins et modèles comme des mesures efficaces de protection de leurs produits et services, parmi les entreprises qui développent des logiciels libres, est plus élevée que parmi celles qui n'en développent pas. Cela signifie que les sociétés qui développent des logiciels libres peuvent renoncer aux licences exclusives de logiciels en s'appuyant sur la protection de la propriété intellectuelle pour d'autres parties de leurs modèles commerciaux.

L'analyse des réponses à l'enquête révèle que l'action des sociétés en matière de logiciels libres est motivée par le coût réduit qu'ils représentent et les avantages stratégiques découlant du processus décentralisé de développement des logiciels libres, plutôt que par des motifs idéologiques. Le développement et l'utilisation de logiciels sous licence libre profitent aux sociétés en leur ouvrant de nouveaux débouchés commerciaux reposant sur des services et des produits complémentaires aux logiciels libres. Ils sont également avantageux pour les communautés de développement des logiciels libres, car l'intérêt commercial des sociétés offre des perspectives plus stables et à plus long terme pour le développement de logiciels libres.

La gouvernance des logiciels libres et l'efficacité des modèles commerciaux reposant sur des logiciels libres dépendent largement du respect par les utilisateurs des conditions de licence des logiciels libres et des dispositions relatives aux droits d'auteur. Cela confirme la flexibilité du système actuel des DPI qui permet l'émergence de nouvelles méthodes de gouvernance en matière d'innovation contribuant à une plus large diffusion de produits innovants tout en préservant la capacité des entreprises à tirer profit de leurs innovations.



LES LOGICIELS LIBRES DANS L'UNION EUROPÉENNE